

Prévention et lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS) pour les équipes de tournage de films



Former et prévenir pour réagir et agir collectivement contre les VHSS !

Depuis janvier 2025, **les aides à la production cinématographique du CNC sont conditionnées**, pour les entreprises qui les demandent, **au suivi par les équipes de tournages de films, d'une formation obligatoire en matière de prévention et de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes.**

En concertation avec le **CNC**, et les représentants patronaux et syndicaux, **l'Afdas** a conçu un cahier des charges de la formation permettant de fixer un nouveau cadre de travail pour le collectif de tournage et de favoriser un environnement de travail pleinement sécurisé.

Cette formation est dispensée par l'organisme **Remixt**.

Module 1 Distanciel en e-learning

5h de formation
2 modalités pédagogiques

Module 2 Présentiel sur tournage

1 DURÉE : 2H30

OBJECTIF DU MODULE 1 : Appréhender les fondamentaux en matière de VHSS

Module directement accessible [sur inscription](#).

5 thématiques abordées :

- Les mécanismes du sexisme
- Le cadre légal des VHSS au travail
- Témoins : rôle et obligations
- Victimes : se protéger et agir
- Rôle et Responsabilité de la production cinématographique

Public cible :

Tous les professionnels qui seront amenés à travailler sur le tournage d'un long-métrage (équipe permanente et intermittente intervenant à toutes étapes de la fabrication du film).

A l'issue de la formation :

Un module validé par un certificat Open Badge qui atteste officiellement de l'acquisition des compétences.

Ce certificat et l'attestation de formation serviront de justificatif à transmettre, si nécessaire, à l'employeur pour participer au module 2.

Une formation financée à 100% par l'Afdas

(hors plafond, sans carence pour les intermittents)
→ Aucune demande de prise en charge à effectuer auprès de l'Afdas.

OBJECTIF DU MODULE 2 : Contextualiser les acquis théoriques et sécuriser l'environnement de travail

Module organisé par l'employeur.

Une session de formation adaptée au contexte et aux spécificités du tournage, avec des ateliers pratiques et collaboratifs pour agir de manière appropriée face à aux comportements à risque.

Public cible :

L'ensemble du collectif de tournage et à minima :
Directeur de production cinématographique • Réalisateur
• Directeur de la photographie • Chef opérateur du son
• Créateur de costumes • Chef décorateur • Artistes-
interprètes assurant les rôles de personnages apparaissant dans au moins 25 % des scènes de l'œuvre • Autres salariés dont la présence est requise par le plan de travail le jour du module en présentiel.

Films concernés par l'obligation :

Les films de long métrage de cinéma d'initiative française dont les prises de vue débutent après le 1^{er} janvier 2025 tournés majoritairement ou intégralement en France

A l'issue de la formation :

Un certificat de réalisation du parcours (modules 1 & 2) avec la liste des salariés formés sera remis à l'employeur pour justificatif auprès du CNC.
Une attestation de formation sera également envoyée à chaque participant.

Une formation financée à 100% par l'Afdas

(hors plafond, sans carence pour les intermittents).

2 DURÉE : 2H30



LES ATOUTS DE CE PARCOURS :

Flexible

Un module en e-learning accessible partout, pour tous les professionnels et tous les rythmes.

Interactif

Un module interactif avec une pluralité de supports pédagogiques : vidéos, saynètes de fiction, quiz etc..

Sur-mesure

Un parcours de formation contextualisé au secteur du cinéma et aux environnements de travail atypiques : lieux de tournage.

Engageant

Une formation qui impulse une culture collective de la prévention et de la lutte contre les VHSS pour un environnement de travail sécurisé.

Prévention et lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS) pour les équipes de tournage de films

100% financé par l'Afdas

1

Je m'inscris en cliquant → [sur ce lien](#)



- ⊙ Complétez tous les champs du formulaire pour permettre à l'Afdas de financer votre formation sans aucune autre démarche de votre part !
- ⊙ **Sous 72H, vous recevez un mail avec le lien de connexion à la plateforme de formation Remixt.**

2

Je me forme en distanciel



- ⊙ Connectez-vous à la plateforme et suivez les 5 capsules de formation à votre rythme (durée totale 2h30).
- ⊙ Réalisez l'évaluation finale et validez vos acquis !

3

J'ai terminé ma formation et obtenu mon Open badge



- ⊙ Vous recevez par mail une attestation de suivi de formation et votre certificat Open Badge qui valide l'acquisition des compétences.
- ⚠ Ces documents vous seront demandés par votre (futur) employeur.

4

Après ce 1er module, comment suivre le module 2 ?

- ⊙ Le module 2, du parcours se déroule sur le lieu de chaque tournage. **Vous n'avez rien à faire, c'est votre employeur qui gère !**

⚠ Vous pourrez suivre le module 2 si et seulement si vous avez validé le module 1